

Résolution présentée par la délégation de la

Fédération des Etats de la Micronésie

Thème Objectifs du Développement Durable

Concerne la surpêche

L'Assemblée Générale,

Considérant que le développement de la technique moderne en matière d'exploitation des ressources biologiques de la mer, en augmentant les possibilités humaines de satisfaire les besoins d'une population mondiale croissante, expose certaines de ces ressources au risque d'exploitation excessive,

Constatant que la surpêche a déjà entraîné l'extinction de plusieurs espèces, comme le cabillaud et la morue au Canada,

Scandalisée que la surpêche est un problème mondial ayant plusieurs graves répercussions sociales, économiques et environnementales,

Choquée que les océans pourraient être vidés de leurs ressources halieutiques dès 2048,

Concluant que les Droits de l'humain, article 25, ne seront plus réalisables dans l'avenir proche, pour cause d'un manque de nourriture et d'un écosystème détruit résultant de la surpêche,

Ajoutant que les océans couvrent près de 70 % de la surface de notre planète, signalant que la destruction de cet écosystème aurait des conséquences fatales pour le monde entier,

Proposant un contrôle et une interdiction de certaines méthodes de pêches et surtout de la pêche illégale, afin de préserver nos océans et par conséquent de pouvoir maintenir une importante source de nourriture,

Décide d'agir au niveau de l'ONU et l'ORGP pour renforcer et réformer les conventions de pêches internationales au sein de l'ONU : ayant pour but de préserver l'une des plus importantes sources de nourriture ainsi que le plus grand système écologique sur terre ;

- d'assurer l'application des résolutions et la mise en œuvre de campagne de sensibilisation ;

- de renforcer la capacité des pays en développement à résoudre le problème croissant de la surpêche et par ricochet, à protéger la santé de la terre et la survie des citoyens au futur en offrant des opportunités économiques.

Le texte français fait foi

